

# Mécanisme d'accès

(chirurgies non urgentes)

Consultation du patient par le médecin de famille

Référence à un médecin spécialiste  
Évaluation du besoin de chirurgie

**Décision d'opérer**

- Requête opératoire signée par le chirurgien
- *Inscription dans la liste d'attente : jour 0*

Le patient reçoit une confirmation écrite de son inscription sur la liste d'attente et un feuillet explicatif avec les coordonnées du responsable de l'accès

**Hanche, genou, cataracte**

Le patient reçoit un appel dans les 30 jours lui confirmant une date d'opération à l'intérieur de 6 mois

Si le délai ne peut être respecté

**Deuxième offre : possibilités**

- Même établissement par un autre médecin
- Autre établissement, même région
- Autre région
- Centre médical spécialisé (CMS, CMSA)

**Tous les autres types de chirurgie**

Confirmation de la date de chirurgie 3 mois avant l'opération

**CHIRURGIES DANS LES DÉLAIS REQUIS**

Calcul du temps d'attente